



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires du Gers (DDT32)
Service Eau et Risques (SER)

**CHARTRE DE BONNES PRATIQUES
POUR ENTRETIEN DE COURS D'EAU
(embâcles, végétation, enlèvements de bouchons terreux < 50 ml)**

Cocher si oui		Vérifier si le formulaire "Charte de bonnes pratiques" est adapté à votre projet QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE
E	D	Enlèvement d'embâcles / Gestion de la végétation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- intervention manuelle
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- l'embâcle peut être soulevé depuis la berge
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- le fond du lit, les côtés et les berges ne risquent pas d'être altérés ni grattés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- seuls les éléments émergents des embâcles sont supprimés (souche coupée au-dessus du niveau de l'eau)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- le faucardage dans le lit/l'entretien sélectif de la végétation des berges est réalisé de septembre à fin février
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- un engin mécanique doit pénétrer dans le lit du cours d'eau
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- un dessouchage est nécessaire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- l'enlèvement risque d'altérer/gratter le fond du lit ou les berges ou les côtés du lit
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- l'intervention sur la végétation des berges ou du lit du cours d'eau est réalisée de mars à août
E	D	Extraction de sédiments
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- intervention manuelle
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- l'envasement à évacuer est inférieur à 50 ml cumulés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- le profil initial du cours d'eau (sinuosité, pente, berges) est maintenu
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- le fond du lit, les côtés et les berges ne risquent pas d'être impactés ni grattés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- l'intervention sera effectuée :
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. entre début mars et fin octobre pour les cours d'eau classés en 1ère catégorie piscicole (* voir §5)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. entre début juillet et fin février pour les cours d'eau classés en 2ème catégorie piscicole (* voir §5)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- le curage à réaliser est supérieur ou égal à 50 ml cumulés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- le profil initial du cours d'eau (sinuosité, pentes, berges, côtés et fond du lit) risque d'être altéré, gratté ou modifié
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- un engin mécanique doit pénétrer dans le lit du cours d'eau
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- l'intervention sera effectuée :
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. entre début novembre et fin février pour les cours d'eau classés en 1ère catégorie piscicole (* voir §5)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. entre début mars et fin juin pour les cours d'eau classés en 2ème catégorie piscicole (* voir §5)"
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Total du nombre de cases cochées dans chaque colonne E et D
<p><input type="checkbox"/> Si des cases sont seulement cochées dans la colonne E (et aucune dans la colonne D) : vous utilisez le formulaire adéquat et pouvez continuer à le renseigner (sous réserve de cas particuliers vérifiés par l'Administration).</p> <p><input type="checkbox"/> Si une seule case ou + est cochée dans la colonne D : ce formulaire Entretien n'est pas adapté à votre projet. Une autorisation administrative préalable au titre de la loi sur l'eau doit être demandée pour toute intervention impactant de façon directe ou indirecte un cours d'eau (curage, busage, drainage, réfection de berge, digue, merlon, de sortie de drain...) à l'aide du FORMULAIRE DE DECLARATION POUR TRAVAUX EN COURS D'EAU téléchargeable sur : www.gers.gouv.fr rubrique Politiques publiques > Environnement > Gestion de l'eau > Cours d'eau, fossés et drainages agricoles > Documents utiles à l'entretien et l'aménagement de cours d'eau</p>		